Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 21 octobre 2024

Portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du pôle Ressources à Limoges Métropole

N° 25735

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10.

Vu la délibération n°4.3 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions conférées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDERANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe et Responsable du pôle Ressources à Limoges Métropole.

ARRETE

ARTICLE 1er - En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT-ROUX, pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'abaisse: aux abattoirs marchés et aux marchés d'intérêt national.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté prend effet uniquement pour la journée du vendredi 25 octobre 2024.

ARTICLE 3 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 21/10/2024

Le Président

Publié le lundi 21 octobre 2024

Ceci arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - *Publié le 21 Octobre 2024*

ARR_SIGN_25735_LAURENT_ROUX.pdf
(.pdf, 153,7 Ko)

TÉLÉCHARGER